

## Compte rendu du conseil municipal du 2 août 2016

- **Installation d'un nouveau conseiller municipal**

A la suite du décès d'Alain Chapus, compte tenu du scrutin de liste en vigueur depuis les dernières élections sur la commune, Michel Le Page avait vocation à occuper le poste devenu vacant, de par sa position sur la liste, où il venait immédiatement après le dernier candidat élu et installé. Michel Le Page a accepté cette fonction et a été déclaré installé.

- **Désignation d'un nouvel adjoint au Maire**

Compte tenu de l'importance de la fonction d'adjoint aux finances, le conseil municipal décide de conserver 6 postes d'adjoint au Maire. Le futur adjoint sera chargé de rationaliser le nombre des fournisseurs de la commune dans le cadre de la facturation électronique, de suivre les commandes, de renégocier les emprunts et de poursuivre les chantiers entamés au début du mandat. A l'issue de l'élection uninominale à bulletins secrets, M. Hugues Clergeon est désigné adjoint au maire par le conseil. Il occupera le 4<sup>ème</sup> rang des adjoints.

- **Désignations de délégués dans divers organismes**

Le conseil procède à la désignation de nouveaux représentants au sein de divers organismes et commissions municipales.

- **Avenants de travaux tour Vauban – Tranches 2 et 3**

Le chantier des travaux de restauration de la tour Vauban a été inauguré le 8 juillet, et a fait l'objet d'une pré-réception le 21 juillet.

Alors que le chantier est en cours de finition, des avenants doivent être passés avec les titulaires des lots maçonnerie, ferronnerie, menuiserie et peinture.

Ces avenants totalisent 14.492,29 Euros H.T. Le conseil approuve les travaux et autorise le Maire à signer les avenants.

Le bilan des travaux ressort hors révision de prix, honoraires et frais divers, à 736.142,38 euros T.T.C.

- **Subvention exceptionnelle d'équilibre 2016 à l'office de tourisme**

L'office du tourisme souffre d'un déficit structurel, dû à un déséquilibre entre recettes et dépenses d'exploitation. Afin de lui permettre de payer ses charges courantes, d'ici le transfert de compétences à la communauté des communes, le conseil municipal décide le versement d'une subvention exceptionnelle d'équilibre de 28.000 Euros qui vient se rajouter à la subvention d'exploitation 2016 de 70.000 Euros. Lorsque l'E.P.I.C. régissant le tourisme des dix communes appartenant à la nouvelle intercommunalité aura été créé, cette situation sera résolue par la mutualisation des moyens techniques et humains et par l'optimisation des recettes.

- **Fusion de la C.C.P.C. avec la C.C.A.M. – Approbation des statuts de la nouvelle intercommunalité**

Le 11 juillet, le conseil communautaire a approuvé les statuts de la future communauté des communes issue de la fusion de la communauté de la Presqu'île avec celle de l'Aulne Maritime.

Ces statuts font ressortir le nouveau logo plébiscité par les deux tiers de la population, la désignation de la communauté : « *Communauté de communes Presqu'île de Crozon – Aulne Maritime* », le siège qui est fixé à Kerdanvez en Crozon (n'écartant pas les possibilités pour l'assemblée délibérante de se déplacer dans l'une quelconque des communes).

Enfin, les statuts arrêtent la composition de l'assemblée délibérante, sa répartition entre les communes-membres : pour un total de 35 membres. Camaret se maintient avec quatre délégués.

Le conseil approuve les statuts de la future communauté Presqu'île de Crozon-Aulne Maritime.

- **En bref** : le conseil accorde une subvention de 222,95 euros à la communauté des communes pour exercer la compétence B.A.F.A. en 2016. Le conseil inscrit des équipements durables en investissement pour 3.500 Euros dont un ensemble T.V.-lecteur de D.V.D. pour le groupe scolaire.

Camaret sur Mer, le 3-08-2016  
Le Maire,  
François Sénéchal